

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA VILLE DE LA MALBAIE

AVIS DE CONVOCATION

À Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue St-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilote: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Philippe Harvey : 88, rue Principale, La Malbaie, G5A 2A4

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Dion, Greffière de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le 21 décembre 2009, à 20 h 30 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant :

- 1- Adjudication de contrat fourniture de blocs – Chemin de la Vallée;
- 2- Période de questions;
- 3- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 16^e jour du mois de décembre deux mil neuf.

Caroline Dion, Greffière

AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, Greffière, certifie que j'ai signifié l'avis ci-dessus aux conseillères Mesdames Francine Pilote et France Bouchard et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard, Blaise Lessard et Philippe Harvey en leur faisant distribuer l'avis le 17 décembre et en le remettant personnellement à Madame la Mairesse Lise Lapointe.

Donné à la Malbaie, ce 17^e jour du mois de décembre deux mil neuf.

Caroline Dion, Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 21 décembre 2009

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 20 heures 30, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 21^e jour du mois de décembre deux mil neuf, à laquelle séance sont présents:

Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi, Madame Johanne Gagnon-Tremblay Directrice Générale Adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 391-12-09

ATTENDU QUE cette séance suivait la séance extraordinaire sur le budget et que tous les membres sont présents, l'ouverture a eu lieu à 20 h 10;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil sont présents et qu'ils consentent à modifier l'ordre du jour tel que le permet l'article 325 de la *Loi sur les Cités et villes* (L.R.Q, C. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Philippe Harvey, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte et de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- 1- Adjudication de contrat fourniture de blocs – Chemin de la Vallée;
- 2- Résolution adressée au gouvernement du Québec – Dossier Général Câbles;
- 3- Demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM) – Projet d'aqueduc, de collecte et d'assainissement des eaux dans le secteur Saint-Fidèle;
- 4- Période de questions;
- 5- Levée de la séance.

**1- ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE DE BLOCS DE TYPE
KEYSTONE – CHEMIN DE LA VALLÉE
RÉSOLUTION 392 -12-09**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de blocs de type Keystone pour les travaux sur le Chemin de la Vallée;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

Pépinière Charlevoix Inc. :

Pour 250 unités de modules de couronnement à angle droit au coût de :	6.35 \$
1600 unités de modules standard au coût de :	9.31 \$
250 m ² de géo-grille au coût de :	4.31 \$

Représentant un montant total de 18 085.00 \$ taxes incluses;

Henri Jean & Fils Inc. :

Pour 250 unités de modules de couronnement à angle droit au coût de :	6.07 \$
1600 unités de modules standard au coût de :	9.60 \$
250 m ² de géo-grille au coût de :	4.55 \$

Représentant un montant total de 17 456.00 \$, plus des frais de livraisons de 1 000.00 \$, plus les taxes applicables, représentant un montant total de 20 032.22 \$;

ATTENDU QUE le Règlement portant le numéro 848-07 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et passer des contrats, fixant les limites de variations budgétaires permises et les modalités de virements budgétaires permet au Directeur Général d'adjuger les dépenses ou contrats suivant les prévisions budgétaires pour un montant inférieur à 25 000.00 \$ par dépense ou contrat;

ATTENDU QUE ce contrat pouvait donc être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit Pépinière Charlevoix, ce qui a été fait;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres sur invitation prévoyaient le droit pour la Ville de revoir ses quantités achetées à la hausse ou à la baisse;

ATTENDU QU'en cours d'exécution des travaux en octobre dernier, il s'est avéré que les travaux ont requis une plus grande quantité de blocs;

ATTENDU QUE suivant les quantités requises, il s'est avéré que le coût total d'achat de blocs a dépassé 25 000.00 \$ et s'élève à 36 903.11 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'attribution de ce contrat relève du pouvoir du Conseil;

ATTENDU QUE les règles d'attribution préalable à la résolution du Conseil ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Philippe Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la décision prise par les fonctionnaires en dehors des habilitations conférées par le Règlement numéro 848-07 soit ratifiée et que le contrat de fourniture de blocs de type Keystone pour le Chemin de la Vallée, soit octroyé rétroactivement à Pépinière Charlevoix.

2- RÉOLUTION ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC –
DOSSIER GÉNÉRAL CÂBLES
RÉSOLUTION 393-12-09

ATTENDU QU'en date du 8 décembre dernier la direction de l'usine de La Malbaie de Général Câbles annonçait la mise à pied de 38 employés pour janvier et février 2010;

ATTENDU QUE cette annonce interpelle et inquiète toutes les instances politiques de la MRC de Charlevoix-est et particulièrement la Ville de La Malbaie dans laquelle est située cette usine;

ATTENDU QUE la région abrite moins d'une dizaine d'entreprises d'envergure et que chaque perte d'emploi a un effet négatif majeur sur l'économie de la région;

ATTENDU QU'il est de notoriété publique que l'expertise des travailleurs, les méthodes de travail et les modèles de gestion de production de fils et câbles de cette usine située à La Malbaie, sont reconnus parmi les meilleurs de l'industrie et servent d'exemple aux usines jumelles de Général Câbles ailleurs en Amérique;

ATTENDU QUE cette usine de La Malbaie est sans contredit l'une des plus performantes des 45 unités de fabrications que compte Général Câble à travers le monde de sorte que la rapidité et la qualité de la production ne peuvent être mises en doute;

ATTENDU QU'il est opportun de souligner que lors de la crise du verglas, Hydro-Québec, qui s'est approvisionnée d'urgence à l'usine de La Malbaie, a transmis à l'équipe de celle-ci une plaque honorifique de félicitations pour leur dévouement et soutien exemplaire;

ATTENDU QU'une pétition électronique a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante www.assnat.qc.ca/petition pour demander au gouvernement d'exiger à Hydro-Québec de s'approvisionner en câbles et fils au Québec pour favoriser l'économie québécoise;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite informer la population de l'existence de cette pétition et incite tous les citoyens à la signer;

ATTENDU QUE ce Conseil compte sur le gouvernement du Québec pour que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour éviter ces pertes d'emploi et vienne en aide à la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ferdinand Charest, appuyé par Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE ce Conseil transmette copie de la présente résolution au Premier ministre, Monsieur Jean Charest, à la Vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Madame Nathalie Normandeau, au Ministre du Travail et Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Monsieur Sam Hamad, au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Monsieur Clément Gignac, à la Député de Charlevoix et Chef de l'opposition officielle, Madame Pauline Marois, à Monsieur Daniel Groulx, Directeur de l'usine de Général Câbles à La Malbaie, Messieurs Stéphane Néron et François Tremblay du Syndicat des métallos, section local 6591 et à Monsieur Thierry Vandal, Président directeur général d'Hydro-Québec;

QUE ce Conseil insiste pour connaître les intentions du gouvernement du Québec sur les actions qu'il entend prendre pour éviter la mise à pied des travailleurs de cette usine et pour venir en aide et en soutien à la région aux prises avec cette annonce de perte d'emploi majeure qui aura certainement, pour elle, des conséquences économiques sérieuses et graves.

3- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC - MUNICIPALITÉ (PIQM) – PROJET
D'AQUEDUC, DE COLLECTE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DANS LE
SECTEUR SAINT-FIDÈLE
RÉSOLUTION 394-12-09

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, par sa résolution numéro 229-07-09, a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) » le 13 juillet 2009 pour la réalisation du projet d'aqueduc, de collecte et d'assainissement des eaux dans le secteur St-Fidèle;

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer cette demande au programme « d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM) » et/ou qu'il y a lieu de déposer toute demande dans tout autre programme pertinent géré par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie transfère sa demande d'aide financière dans le programme « d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM) » et/ou dépose toute demande dans tout autre programme pertinent géré par le MAMROT et autorise la firme BPR-Infrastructure Inc. à la représenter techniquement auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

QUE la Ville de La Malbaie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de La Malbaie autorise Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Général adjointe et Trésorière, à signer tous les documents relatifs à ce programme d'aide financière et/ou à tout autre programme pertinent géré par le MAMROT;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), à Monsieur Claude Lefebvre, ingénieur chargé de projet, au

ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et à BPR-Infrastructure Inc.

3-PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 8 h 19 à 8 h 20.

Aucune question n'a été posée.

4-LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 395-12-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 20.

Lise Lapointe, Maire

Caroline Dion, Greffière